



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 juillet 2001
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2001

1er-14 septembre 2001, new York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération
avec la République de Moldova (2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Situation du développement sous l'angle du développement humain durable.	2-7	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	8-13	3
III. Domaines de programme et résultats escomptés	14-31	4
A. Renforcement de la gouvernance	20-24	5
B. Promouvoir l'intégration.	25-31	7
IV. Arrangements de gestion	32-34	9
Annexe		
Objectif de mobilisation des ressources pour la République de Moldova (2002-2006)		11



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec la République de Moldova, qui porte sur la période 2002-2006, commencera près d'une décennie après le début de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Durant les 10 dernières années, le PNUD a successivement géré un cadre de pays initial à court terme (1993-1995), le premier programme de pays (1994-1996), et le premier cadre de coopération avec les pays (1997-1999) et ses prolongations ultérieures (1999-2001). Ce deuxième cadre de coopération, qui a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, prend en charge quelques uns des grands problèmes identifiés par le bilan commun de pays de décembre 2000 en tenant compte des conclusions de l'examen du programme de pays de février 2001. Faisant suite au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il met notamment l'accent sur la nécessité d'adopter une approche stratégique coordonnée afin d'utiliser au mieux les ressources du système des Nations Unies tout en mobilisant des ressources supplémentaires. Il a été établi au moment où la République de Moldova procédait à l'installation de son troisième gouvernement en deux ans et se veut suffisamment souple pour permettre les aménagements nécessaires en fonction des priorités du nouvel exécutif. Il se distingue par deux idées force, à savoir la rigueur dans le choix des activités pour garantir les meilleurs résultats, et la capacité d'adaptation pour permettre au PNUD d'intervenir efficacement dans un environnement politique, social et économique très dynamique.

I. Situation du développement sous l'angle du développement humain durable

2. Depuis l'indépendance du pays en 1991, la transition vers un état démocratique avec une économie de marché ouverte et une société civile réduite a progressé moins rapidement que prévu, mis à part les progrès enregistrés dans la transition vers la démocratie. Malgré la Réforme économique qu'elle a initiée, la République de Moldova n'a pas réussi à mener à bien le processus, en partie à cause des changements répétés de gouvernements. L'incapacité de mener à bien les réformes économiques, (notamment dans le secteur agricole), et l'effondrement de la demande pour les produits d'exportation vers les marchés traditionnels,

en raison notamment de la crise financière de 1998-1999, ont provoqué une récession de l'économie de l'ordre de 60 % par rapport à la période d'avant l'indépendance. La sécession de la région de Transnistrie a privé le Gouvernement d'une grande partie de sa base industrielle, et l'insécurité ainsi créée a facilité la contrebande et les activités criminelles. L'économie souterraine a enregistré une croissance spectaculaire au point de représenter actuellement plus de 60 % du produit intérieur brut (PIB).

3. Conséquences inévitables de cette contre-performance économique, la pauvreté a augmenté et le système de protection sociale s'est détérioré. Les gouvernements successifs n'ont pas réussi à remédier aux lacunes structurelles du système de protection sociale et le recul de l'économie réelle a amoindri considérablement les capacités de financement du Gouvernement. Ainsi, l'indice de développement humain est tombé de 0,718 en 1993 à 0,700 en 2000, ce qui a ramené le pays au 102e rang sur un total de 174 en 2000, alors qu'il occupait la 75e place en 1994. La principale cause de ce déclin est la détérioration du PIB qui est tombé à 358 dollars par habitant alors que le revenu monétaire le plus bas d'Europe était de 180 dollars. L'écart de revenus est considérable; près de 10 % de la population consomme moins de 1 500 calories par jour; un grand nombre d'enfants et de femmes sont anémiques; les taux de mortalité infantile sont une fois et demie à deux fois plus élevés que dans les autres pays européens; le taux de prévalence des maladies infectieuses, comme la tuberculose, l'hépatite et le VIH/sida a considérablement augmenté; de plus en plus d'enfants sont négligés, soumis à des mauvais traitements ou abandonnés; la criminalité a progressé de manière spectaculaire; la prostitution est très répandue et la traite des femmes prend de plus en plus d'ampleur. Au moins 400 000 personnes ont quitté le pays à la recherche d'un emploi.

4. Des progrès substantiels ont certes été accomplis en matière de gouvernance, mais il reste beaucoup à faire à tous les niveaux de l'administration, notamment pour renforcer l'administration locale, poursuivre la réforme judiciaire et la lutte contre la corruption et appuyer les organisations de la société civile. Il faut également renforcer les activités visant à aider le Gouvernement à prendre des mesures pratiques pour remplir ses obligations en vertu d'un grand nombre de conventions internationales. La pauvreté progresse rapidement (53 % des ménages vivent au-dessous du seuil de pau-

vreté) et a atteint toutes les couches de la population, notamment les cadres de haut niveau qui sont actuellement au chômage. La stratégie d'atténuation de la pauvreté, qui a été mise au point avec l'aide du PNUD et de la Banque mondiale, doit être appliquée dans le cadre d'un programme global pour assurer une croissance économique durable.

5. Il faut renforcer l'intégration dans différents domaines du développement, notamment la pauvreté, la marginalisation des groupes vulnérables, les disparités entre zones rurales et zones urbaines, l'émigration, le fossé linguistique et le VIH/sida. Les activités de développement économique doivent être mieux intégrées aux efforts déployés pour renforcer la protection sociale et protéger l'environnement. La République de Moldova doit reconstituer son capital social et mobiliser les ressources non négligeables de la société civile. À ce jour, l'environnement a été négligé et, même si le Gouvernement a ratifié 15 conventions internationales, il ne dispose guère des moyens nécessaires pour en appliquer les dispositions. Les organisations non gouvernementales recherchent des appuis pour prendre en charge une multitude de problèmes mais, jusqu'à présent, le PNUD a été l'un des rares organismes qui a investi dans le renforcement des capacités humaines.

6. Le pays a bénéficié d'une aide au développement conséquente qui n'a pas encore permis d'améliorer durablement les secteurs économique et social. Dans certains cas, cela s'explique par une application incomplète des réformes, comme dans le domaine de la privatisation, où certaines des entreprises les plus importantes demeurent sous le contrôle de l'État. Dans d'autres cas, cela est dû à l'incapacité à améliorer ou même à maintenir à son niveau actuel la capacité de production du pays tout en gérant la transition vers l'économie de marché. Cette situation doit toutefois être analysée de manière objective sachant que le Gouvernement est confronté à un sérieux problème territorial dans la Transnistrie, ainsi qu'aux problèmes de croissance d'une nation multiethnique qui doit trouver sa place dans une région en constante évolution. À cela il faut ajouter la corruption généralisée qui touche presque tous les secteurs de la société et l'exploitation du processus de transition par les élites; l'instabilité politique; la faible rémunération des fonctionnaires et la pauvreté croissante et généralisée.

7. Le bilan commun de pays a retenu le développement humain et la gouvernance comme les deux principaux domaines d'intervention des organismes des

Nations Unies. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a fixé trois objectifs : une économie de marché dynamique à même d'assurer des moyens de subsistance durables; une gouvernance efficace et responsable aux niveaux central et local; et des services sociaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale qui soient équitables et efficaces et répondent aux besoins de la population en général et des groupes vulnérables en particulier. Le nouveau Gouvernement a indiqué qu'il envisageait de renforcer l'autorité de l'État, notamment en rétablissant l'intégrité territoriale du pays; d'encourager l'ouverture et la transparence dans l'administration; de revoir les relations entre les autorités locales et centrales; et de lutter contre la criminalité et la corruption.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

8. L'appui du PNUD à la République de Moldova dans le cadre du premier cadre de coopération visait à renforcer les capacités en matière de formulation des politiques nationales et à améliorer les compétences du personnel administratif. Les deux priorités consistaient à atténuer la pauvreté en favorisant les moyens de subsistance durables et en encourageant l'instauration d'une gouvernance saine. En ce qui concerne les moyens de subsistance durables, les efforts ont porté sur trois principaux domaines. Le PNUD a tout d'abord contribué à élaborer une stratégie d'atténuation de la pauvreté qui a depuis lors été adoptée par le Gouvernement. Il a également apporté son concours à un service de recherche du Ministère de l'économie et des réformes pour procéder à une analyse de l'extension de la pauvreté qui, parallèlement au travail effectué par la Banque mondiale dans un autre ministère, a servi de base pour l'élaboration des programmes d'intervention en faveur des groupes vulnérables. En tenant compte de la relation entre la pauvreté, la criminalité et le trafic des drogues, le PNUD a entamé des discussions avec le Gouvernement pour mettre au point un programme national en matière de prévention du crime et de contrôle de l'offre et de la demande de drogues.

9. Le deuxième axe d'intervention du PNUD consiste à contribuer à la mise en place d'institutions publiques d'appui aux petites et moyennes entreprises et de promotion des investissements étrangers. En raison de l'existence d'un environnement défavorable à

l'entreprise, ces initiatives n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Dans le cadre de son troisième axe d'intervention, le PNUD prête son concours pour l'élaboration d'une stratégie nationale visant à garantir l'égalité entre les sexes à tous les niveaux. À cet égard, le Gouvernement a créé des organes de liaison dans 11 ministères. En outre, le PNUD a mis au point un programme d'orientation qui prévoit la formation de formateurs dans le domaine de l'égalité entre les sexes et le développement. Ce programme a permis de sensibiliser l'opinion sur la traite des êtres humains et contribue à la prévenir.

10. En matière de gouvernance et de démocratie, le PNUD a apporté sa contribution en fournissant des services consultatifs au Centre des droits de l'homme qui a formé plus de 3 000 personnes et a sensibilisé l'opinion sur un certain nombre de problèmes, notamment les droits des femmes, des enfants et des personnes atteintes par le VIH/sida ainsi que le droit à un environnement sain. Le PNUD a activement participé au rétablissement de la primauté du droit en contribuant à la réforme judiciaire et à la formation de plus de 500 juristes professionnels par an, par le biais du Centre de formation juridique indépendant. Il a contribué à améliorer les procédures administratives et la décentralisation en formant des planificateurs stratégiques aux niveaux régional et sectoriel. Il a également aidé le Gouvernement à préparer un projet de stratégie nationale de développement durable et à former des administrateurs locaux chargés d'élaborer des plans d'action dans le domaine de l'environnement. Les rapports nationaux annuels sur le développement humain ont permis d'améliorer la gouvernance en sensibilisant l'opinion sur les nouvelles politiques et pratiques.

11. Bien qu'au départ, le premier cadre de coopération devait être axé sur deux principaux domaines, le PNUD a dû, avec le temps, élargir son portefeuille de projets, d'une part à la suite du processus de mobilisation des ressources, et d'autre part, pour s'adapter aux nouvelles circonstances. Dans le cadre du deuxième cadre de coopération, le PNUD maintiendra cette démarche mais veillera à faire en sorte que les nouveaux projets contribuent aux objectifs fixés par le cadre de coopération.

12. Durant le premier cadre de coopération, le PNUD a axé ses efforts sur les activités du secteur public pour asseoir la base du développement. Cet objectif étant atteint, il s'agit à présent de travailler directement et de manière plus intense avec la société civile et les orga-

nisations non gouvernementales. Les activités de projet les mieux réussies sont celles qui répondaient à un besoin urgent, comme par exemple l'appui au tribunal constitutionnel. Le cadre de coopération doit permettre au PNUD de répondre à de tels besoins à mesure qu'ils se présentent, d'où la nécessité d'établir des critères de sélection objectifs. Le PNUD a un rôle à jouer en appuyant les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption étant donné qu'il est en contact avec les principales parties intéressées dans les organes exécutifs et qu'il est au fait des meilleures pratiques par le biais de son réseau international. En adoptant à la fois une approche globale pour réduire la corruption et une approche régionale ciblée pour lutter contre le trafic de drogues, le PNUD peut apporter une contribution substantielle à la lutte contre la pauvreté dans les cinq années à venir.

13. Il ressort de ces enseignements que le cadre de coopération doit être conçu pour les pauvres et produire des résultats concrets en faveur des groupes vulnérables; il doit s'articuler autour des deux objectifs prioritaires que sont la gouvernance et l'intégration; il doit être guidé par des critères à la fois objectifs et transparents et permettre des interventions flexibles et stratégiques; il doit faire de la participation de la société civile une priorité; et exploiter au mieux la synergie induite par la lutte contre la corruption et le trafic de drogues comme moyen d'atténuer la pauvreté et de réduire le taux de contamination par le VIH/sida.

III. Domaines de programme et résultats escomptés

14. Le but premier du deuxième cadre de coopération consistera à aider le Gouvernement à créer un environnement favorable à un développement humain durable en faveur des pauvres. Le PNUD poursuivra sur la lancée des interventions stratégiques de son premier cadre de coopération tout en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, chaque fois que nécessaire. Il interviendra à tous les niveaux de l'administration, ses activités seront menées aux niveaux national, régional et local et la participation des organisations non gouvernementales sera renforcée. Il adoptera également une approche plus sélective des projets. Durant cette phase du processus de développement, le PNUD peut contribuer à combler le fossé qui sépare l'administration de la société civile et contribuer ainsi à mobiliser toutes les ressources humaines du pays. De même, en encoura-

geant l'adoption d'une démarche en faveur des pauvres, le PNUD aidera le Gouvernement à faire en sorte que le processus de transition conduise à une société plus démocratique et permette d'atténuer la pauvreté et de réduire les inégalités sociales. L'établissement de partenariats avec d'autres organisations d'aide au développement facilitera grandement les efforts dans ce domaine. Dans le cadre de cette approche, le cadre de coopération comportera deux objectifs prioritaires et des domaines de programme connexes : renforcer la gouvernance comme préalable à la croissance et au développement durable équitable; et mettre à profit les possibilités d'intégration de la population, des idées et des activités en faveur d'une croissance et d'un développement durables et équitables. Le PNUD intégrera cinq thèmes interdépendants.

15. *Renforcement de la société civile.* Malgré un nombre considérable d'organisations non gouvernementales, la société civile ne joue qu'un rôle limité dans les domaines politique et économique. Le PNUD contribuera à créer les conditions nécessaires pour aider la société civile comme le recommande le rapport d'examen de pays. Il s'agira notamment d'affiner les textes législatifs ou de contribuer à la mise en place d'un mécanisme concret pour renforcer la participation au processus de prise de décisions, ce qui permettra à toutes les couches de la population d'avoir un meilleur accès à la justice. Un appui sera fourni aux organisations non gouvernementales pour renforcer leurs compétences en matière de planification des projets, de gestion, d'évaluation et de mobilisation des ressources. Les ONG seront chargées d'appliquer différents projets du PNUD et participeront activement aux partenariats destinés à favoriser les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes.

16. *Atténuation de la pauvreté.* Conformément à l'engagement du Sommet du Millénaire qui consiste à réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015, le PNUD fera en sorte que toutes ses interventions contribuent à la réalisation de cet objectif primordial. Dans le cadre du nouveau domaine de programme relatif à l'intégration, le PNUD est à même d'appuyer les initiatives qui visent à faciliter la création de sources de revenus ou à atténuer la vulnérabilité de certains groupes. Compte tenu du grand nombre d'intervenants dans ce domaine, le PNUD jouera un rôle de direction et de coordination par le biais du rapport national sur le développement humain et d'autres moyens afin de faciliter le dialogue à l'échelle nationale sur les voies et

moyens d'accélérer le processus d'atténuation de la pauvreté dans le pays.

17. *Égalité entre les sexes.* Le PNUD continuera à appuyer les nombreuses initiatives dans ce domaine et fera en sorte d'intégrer ces préoccupations dans toutes ses activités. Il s'agira notamment de faciliter la participation sur un pied d'égalité des hommes et des femmes aux projets appuyés par le PNUD, de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les actions de formation et de contribuer à la collecte de statistiques ventilées par sexe. Le PNUD continuera d'apporter son concours aux autres organes des Nations Unies dans le cadre de ce programme.

18. *Promotion des droits de l'homme.* Le PNUD prêtera son concours à l'élaboration du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme, notamment pour ce qui concerne la mise en place de mécanismes visant à accélérer le traitement des plaintes et à assurer l'application des décisions des organes concernés. Il pourra également participer à la sensibilisation des fonctionnaires, des ONG, des médias, des milieux universitaires et du grand public sur les questions des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il contribuera également aux efforts nationaux visant à appliquer les dispositions des conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme qui ont été ratifiés par le Gouvernement.

19. *Accès à l'information.* Chaque projet identifiera les besoins en matière d'information des groupes cibles bénéficiaires et proposera les moyens de les satisfaire. Le PNUD prêtera également son concours pour renforcer la transparence dans l'administration en favorisant l'accès à l'information à toute la population. Il s'agira notamment de participer à la création de sites Web pour les différents organes publics et autres (par exemple le Parlement) de faire en sorte que les techniques de l'information soient utilisées de manière plus efficace dans l'organisation des campagnes de sensibilisation; de créer des centres d'information électronique; et d'utiliser l'Internet pour recenser les possibilités d'emploi et les sources de revenu potentielles.

A. Renforcement de la gouvernance

20. Compte tenu de l'importance que le PNUD accorde à la réduction de la pauvreté, les activités de renforcement de la gouvernance cibleront particulièrement les groupes vulnérables. Le cadre de coopération de

pays appuiera trois programmes essentiels : la réforme du secteur judiciaire, les collectivités locales et l'état de droit. Alors que les activités précédentes de l'organisation (et d'autres donateurs) concernaient surtout une réforme globale, les prochaines activités porteront sur l'aspect le plus concret de la prestation de services, et le PNUD travaillera en collaboration plus étroite avec les organisations de la société civile. Les interventions proposées sont décrites ci-après.

21. *Approfondissement de la réforme du secteur judiciaire.* Le PNUD a déjà contribué au renforcement de l'appareil judiciaire au niveau central et il convient désormais d'élargir cet appui afin de garantir que tous les citoyens aient un accès égal à la justice. À l'heure actuelle, les délais sont souvent importants avant que les affaires passent devant un tribunal et soient jugées. Le PNUD cherchera à supprimer les engorgements et les points faibles du système judiciaire en faisant fond sur des partenariats et des relations déjà créés. Une fois que le projet d'appui au Centre de formation judiciaire sera achevé, le PNUD étudiera comment augmenter les possibilités de formation en cours d'emploi à l'intention du personnel des quatre principales institutions judiciaires. Il pourra s'avérer nécessaire de collaborer avec des partenaires pour assurer une formation dans des domaines tels que les mandats législatifs, la direction des entreprises, ainsi que la programmation et les opérations. Il convient également de se préoccuper du problème de sous-effectif constant des tribunaux. Le PNUD coopérera également avec le Ministère de la justice pour améliorer les capacités de planification législative des ministères de tutelle, d'élaboration de textes législatifs et de gestion horizontale du processus législatif au sein du Ministère de la justice. Il s'agira notamment d'analyser les points forts et les points faibles du processus, de participer à l'établissement des propositions du Ministère de la justice visant à le rationaliser, de contribuer à la mise en place d'institutions de contrôle de la qualité, comme un conseil législatif (création d'institutions et appui consultatif), et de mettre au point des analyses des effets sociaux et économiques de l'élaboration des lois. Le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs sera d'avoir recours aux meilleures connaissances spécialisées au niveau international.

22. *Renforcement des autorités locales.* Le PNUD continuera à renforcer l'administration au niveau local afin d'améliorer la prestation de services à l'échelle des districts et des villages. L'appui apporté inclura la

formation d'administrateurs et de membres des communautés, l'amélioration des pratiques suivies et l'exécution de plans au niveau local. Le programme suivra l'approche générale d'Action 21 et permettra d'améliorer la planification stratégique, la gestion des différends, la prise des décisions, l'établissement de partenariats et les négociations, la transparence et la décentralisation, ainsi que la coopération avec la société civile. Le PNUD fournira un appui aux structures de l'État et à l'administration publique. Les principes de développement durable serviront de base pour la planification du développement stratégique, l'amélioration des méthodes de gestion et l'utilisation plus efficace des techniques de l'information et de la communication. Le processus Action 21 au niveau local sera lancé aux niveaux des circonscriptions judiciaires, des municipalités et des villages. Le PNUD aidera la société civile à établir un partenariat plus efficace avec les institutions de l'administration publique en aidant les fonctionnaires des collectivités locales et les membres de la société civile à progresser en ce qui concerne le développement durable, la constitution de partenariats et la participation du public à la prise de décisions, la transparence, la démocratisation et la décentralisation. On insistera sur les avantages d'une coopération transfrontière avec les pays voisins.

23. *Renforcement de l'état de droit.* Il est nécessaire de rétablir la confiance du public dans l'état de droit. Des enquêtes ont montré que la corruption est maintenant largement acceptée et que la population a peu confiance dans les institutions de maintien de l'ordre, ce qui est une conséquence du démantèlement de l'économie dirigée et du manque d'autorité dans la région de Transnistrie. Cela s'est traduit par la détérioration, voire la disparition, des contrôles frontaliers et par l'absence d'une éthique de maintien de l'ordre dans tout le pays. Cela a également contribué à une expansion rapide du trafic des stupéfiants, avec les problèmes d'abus de drogues que cela entraîne. L'extension de la corruption menace de freiner le développement économique et d'aggraver la pauvreté et les conditions sociales. Pour s'attaquer à la corruption, il sera nécessaire de prendre des mesures législatives permettant d'éliminer les possibilités d'activités criminelles, de prendre des mesures institutionnelles pour renforcer le maintien de l'ordre et promouvoir des mesures de lutte contre la corruption et des mesures économiques d'augmentation des salaires afin de réduire l'attrait de la corruption pour les fonctionnaires. L'une des principales conclusions du rapport d'examen de pays est que

le PNUD, en tant que partenaire du développement réputé et institution indépendante bénéficiant d'un réseau d'appuis fort, est bien placé pour appuyer le Gouvernement dans la lutte contre la corruption. Ce faisant, il cherchera à aider le Gouvernement à élaborer des politiques et à mettre en place des institutions appropriées, et à faciliter l'accès à l'aide d'autres donateurs. Il s'agira notamment de promouvoir les questions de lutte contre la corruption au sein du Gouvernement, du secteur privé et des membres de la société civile.

24. Le PNUD pourra également avoir un rôle consultatif pour la formulation d'une campagne de sensibilisation de l'opinion publique contre la corruption, l'élaboration de programmes de lutte contre la corruption et le contrôle de leur exécution. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement en matière de lutte contre le trafic de drogues, tant au niveau de la demande que de l'offre. La réduction de la demande exige une sensibilisation du public, une meilleure information et des interventions précoces; l'appui du PNUD aidera les enseignants à informer les élèves et les étudiants en ce qui concerne les stupéfiants, le tabac et l'alcool. Grâce à une plus grande sensibilisation et à une meilleure capacité d'informer la communauté, les enseignants, les policiers, les organisations de la société civile et les agents sanitaires pourront mieux décourager les jeunes de consommer des drogues. Le contrôle de l'offre de stupéfiants relève de la législation et de son application. Dans le cadre d'un programme régional exécuté par le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine, le PNUD coopérera avec les autorités pour faire face à l'insuffisance de connaissances, de méthodes et d'équipement qui empêchent actuellement la police, les autorités de contrôle aux frontières, les autorités douanières et les services de sécurité de la République de Moldova à réduire le trafic de drogues.

B. Promouvoir l'intégration

25. Pour accélérer le développement en République de Moldova, il sera important de minimiser les influences qui divisent la société et de mobiliser tous les appuis et les ressources disponibles. La pauvreté a de toute évidence un effet de division et le PNUD a la capacité et le mandat d'intervenir dans deux domaines : la surveillance et l'établissement de cartes de la pauvreté, permettant de mieux cibler les interventions; et l'étude de nouveaux moyens de fournir des modes de

subsistance, notamment dans le secteur du tourisme. D'autres divisions de la société se voient dans la marginalisation des groupes vulnérables. Le PNUD est à même de donner des avis en matière de politiques et de mesures visant à assister les groupes vulnérables à être mieux intégrés dans la société. Le cadre de coopération de pays envisage à cet égard que le PNUD apporterait sa contribution grâce à ses activités relatives aux femmes, aux programmes concernant le VIH/sida et l'accès à l'information, notamment par l'utilisation du roumain (moldove). Une troisième tendance qui divise le pays est l'accroissement des disparités des conditions de vie, entre les riches et les pauvres, et entre les populations rurales et urbaines. Alors qu'une grande partie de ces disparités procède de la pauvreté, l'absence quasi totale de planification urbaine et régionale joue également un rôle. Le PNUD favorisera le développement d'établissements humains durables dans le cadre du Programme national de développement durable (Action 21). Il est également nécessaire d'élargir l'appui apporté au processus de transition et de faire intervenir toutes les ressources disponibles, notamment les ONG et les particuliers. Dans le cadre de ce domaine de programme, le cadre de coopération de pays prévoit notamment d'utiliser le capital humain important de la société civile et de le renforcer. La société civile peut également avoir un rôle important en ce qui concerne la réintégration des Moldoves qui reviennent après avoir travaillé à l'étranger. Alors que, par le passé, ces derniers tendaient à investir dans une nouvelle maison, certains d'entre eux investissent désormais dans les affaires. De par ses contacts avec la société civile, le PNUD peut contribuer à la promotion de ce mode de développement bénéfique pour la société. Les interventions proposées sont décrites ci-après.

26. *Atténuation de la pauvreté.* L'appui du PNUD dans ce domaine essentiel sera axé sur deux domaines : tout d'abord, les activités de plaidoyer du PNUD dans le cadre de projets en cours et de projets futurs seront orientées sur l'assistance au Gouvernement dans les domaines de l'analyse des politiques sociales et de l'établissement de cartes de la pauvreté. Deuxièmement, le PNUD appuiera les efforts visant à créer des emplois et à obtenir des devises grâce à un tourisme durable. Le potentiel en amont du PNUD en faveur des démunis sera complété par sa contribution à l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain, qui pourront également servir d'instruments de plaidoyer et d'analyse. Le PNUD continuera à renforcer la capacité du Gouvernement

pour ce qui est de garantir une stratégie financièrement viable de lutte contre la pauvreté en contrôlant les dépenses et l'aide sociale et en évaluant l'impact des réformes en cours. L'appui apporté au service de la lutte contre la pauvreté et du contrôle des politiques du Ministère de l'économie et des réformes permettra au PNUD de superviser la création d'une base de données sur la pauvreté et d'enseigner au personnel comment utiliser ces informations pour contrôler les politiques d'aide sociale. L'analyse servira de référence pour une carte de la pauvreté détaillant l'incidence et les formes de pauvreté dans tout le pays. Les activités de formation seront destinées aux fonctionnaires des ministères de tutelle, des services gouvernementaux et des ONG. Le tourisme est une industrie d'importance majeure pour favoriser l'emploi des démunis dans le monde entier. C'est particulièrement important en République de Moldova, pays dont les ressources naturelles sont limitées et dont le potentiel industriel décline. Le PNUD, en coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme, aidera le Gouvernement et la société civile à développer une industrie du tourisme, notamment par la mise en place d'un cadre institutionnel, l'établissement de liens avec des organismes et des opérateurs régionaux et internationaux de tourisme et des avis sur des stratégies permettant de garantir des bénéfices pour les pauvres et les habitants des zones rurales. Il sera également nécessaire d'établir des liens avec la planification et le développement au niveau régional.

27. *Soutien aux groupes vulnérables.* Le PNUD a pour mandat d'aider le Gouvernement pour porter assistance aux groupes vulnérables de la société et le Gouvernement a mis en place des mesures d'incitation fiscale afin de garantir que ses efforts d'aide sociale soient efficacement ciblés. Comme le PNUD ne peut aider tous les groupes vulnérables, il a décidé de concentrer ses efforts sur les domaines du VIH/sida et des femmes. Les implications sociales du VIH/sida sont déjà évidentes dans les pays voisins et il est essentiel que le Gouvernement agisse avec fermeté pour minimiser les ravages potentiels de la pandémie. La République de Moldova a l'une des incidences de VIH/sida les plus élevées parmi les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et elle doit prendre des mesures urgentes pour empêcher une épidémie. Il sera donc nécessaire d'accroître la sensibilisation du public et de créer des moyens efficaces de traitement, de conseil, d'information et d'intégration sociale. Le VIH/sida ne connaissant pas de limites sociales ou na-

tionales, il est essentiel d'adopter une approche régionale pour régler le problème et le PNUD est le mieux placé au sein du système des Nations Unies pour ce faire.

28. En République de Moldova, les femmes sont souvent les plus représentées dans les groupes vulnérables ou constituent elles-mêmes un groupe vulnérable. Elles ont tendance à davantage subir les effets des conflits et, sauf loi ou réglementation spéciale, les préoccupations des femmes ne sont généralement pas prises en compte. Une tendance particulièrement préoccupante est la traite des femmes vers d'autres pays, et il n'existe actuellement pas de base juridique pour empêcher un tel commerce. Le PNUD abordera la question plus vaste des besoins des femmes en insistant sur l'égalité entre les sexes, et d'autres problèmes des femmes, notamment dans le cadre d'une coopération continue avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme afin d'encourager l'exercice de l'autorité par les femmes et la prise en compte des sexospécificités. Le PNUD aidera à développer des aptitudes d'encadrement, de collaboration et de communication chez les hommes et les femmes et introduira une démarche sexospécifique dans la société civile, les entreprises et l'administration publique. Le PNUD s'attaquera également au problème du trafic de personnes, en particulier de femmes, en aidant la société civile à obtenir une législation appropriée pour prévenir ce trafic et à faciliter la réinsertion des victimes.

29. *Langues et accès à l'information.* Bien que la base juridique de l'utilisation du roumain (moldove) ait été mise en place en 1989, rien ou presque n'a été fait pour aider les personnes ne parlant pas couramment roumain à maîtriser cette langue. Cela demeure une source de division et le PNUD aidera le Gouvernement à mettre au point un programme national permettant aux personnes ne parlant pas roumain d'améliorer leur capacité linguistique. Il pourra s'agir de constituer un réseau de formation linguistique, mettre au point des méthodes d'enseignement et promouvoir l'utilisation du roumain en général. L'accès à l'information est une condition indispensable à la démocratie et à une économie de marché efficace. Grâce à ses interventions concernant l'accès à l'information, le PNUD veillera à ce que tous les groupes de la société soient conscients de l'importance de l'information et sachent mieux s'en servir. Par ailleurs, lorsque c'est possible et justifié, le PNUD aidera les organisations de la société civile et les institutions publiques à améliorer l'accès à

l'information, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe. On insistera davantage sur la façon d'aider les groupes à répondre aux demandes d'information que sur la création de sources d'information sans déterminer où il existe une demande.

30. *Renforcement du développement régional.* Plus de 60 % de la population vivant dans des zones rurales, le développement régional sera essentiel pour garantir que les bénéfices du développement soient répartis dans toute la société. Le rôle de l'État dans le développement régional d'une économie de marché consiste à créer des mécanismes d'autorégulation, des règlements de zonage et à mettre au point et faire respecter des normes de construction. Le Gouvernement est également tenu de fournir des infrastructures et des services, souvent suivant le principe de l'utilisateur-payeur. Lorsque le pays a obtenu son indépendance, l'ancien système d'économie dirigée et de planification urbaine et régionale s'est effondré et il doit être remplacé par un système moderne. Le PNUD dispose d'une expérience importante au niveau international pour ce qui est d'aider les gouvernements à instituer des programmes de planification régionale et urbaine qui contribuent au développement humain durable. Les connaissances spécialisées dans ce domaine seront apportées dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités nationales en matière d'intégration des principes de développement durable dans des plans de développement des établissements humains aux niveaux des villes, des banlieues et des villages. Les plans comporteront également des mesures visant à protéger l'environnement dans une optique durable.

31. *Respect des normes environnementales.* Le PNUD aidera le Gouvernement et les ONG à renforcer les capacités nationales afin que le Gouvernement puisse s'acquitter des obligations qui découlent des conventions internationales en matière d'environnement. Cette assistance sera modulée en fonction des demandes de chaque convention et complétera les activités actuelles visant à satisfaire les obligations de la Convention sur les changements climatiques. L'assistance du PNUD inclura le renforcement des capacités institutionnelles; la formation et la mise en valeur des ressources humaines; une assistance technique dans des domaines précis; l'accès aux technologies de l'information et de la communication; et le recours à des connaissances extérieures. Une assistance sera également fournie pour aider le Gouvernement à avoir accès aux ressources du

Fonds pour l'environnement mondial dans ses principaux domaines d'intervention, notamment en matière de biodiversité, de changements climatiques et de gestion des zones humides.

IV. Arrangements de gestion

32. Un cadre de résultats stratégiques sera mis au point pour chacun des deux domaines du programme, indiquant les réalisations escomptées, les produits et les partenariats. La plupart des interventions feront intervenir des partenariats entre le Gouvernement central et les autorités locales, la société civile et d'autres donateurs. Le cadre de coopération de pays utilisera une approche participative et sera examiné tous les ans et à mi-parcours, en 2004, dans le cadre du processus de rapport annuel axé sur les résultats et du cadre de résultats stratégiques. Tous les partenaires et les intervenants participeront activement au contrôle et à l'évaluation des progrès accomplis.

33. Les deux domaines de programme seront exécutés au moyen de la modalité d'exécution nationale, y compris l'exécution par des ONG. Lorsqu'il y aura lieu, on aura recours à des comités directeurs pour orienter des projets et garantir le contrôle et la viabilité après le départ du PNUD. On aura recours dans une grande mesure aux institutions spécialisées de l'ONU et à leurs réseaux. On utilisera également des partenariats tant pour améliorer l'efficacité que pour donner un effet multiplicateur aux ressources du PNUD. Le PNUD étendra ses contacts et mobilisera des ressources supplémentaires en collaborant avec des ONG et avec la société civile en général, en particulier en dehors de la capitale; mettra l'accent sur les politiques et les partenariats et améliorera l'efficacité des stratégies de coopération en s'efforçant d'aider le personnel des ONG et des institutions gouvernementales à convertir les politiques en action concrète; insistera sur les personnes et les résultats en utilisant davantage les réseaux d'information et la formation ciblée afin d'améliorer les capacités de l'équipe de pays et des ONG; et tirera parti des possibilités d'amélioration de l'efficacité grâce à des programmes de collaboration, tant au niveau régional (par exemple la lutte contre le trafic de drogues) que national (par exemple avec l'Agency for International Development des États-Unis et le Programme Tacis de l'Union européenne).

34. Le PNUD continuera d'utiliser des ressources de base pour attirer le financement du Gouvernement et

des donateurs sous forme de partage des coûts ou de cofinancement pour des projets et des programmes prioritaires. Le bureau de pays intensifiera ses efforts afin d'accroître les cas de cofinancement et examinera avec l'Union européenne et d'autres donateurs des possibilités de collaboration. Le PNUD aidera également les institutions du Gouvernement et les ONG à renforcer leurs capacités financières.

Annexe

Objectif de mobilisation des ressources pour la République de Moldova (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Commentaires</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	207	Y compris MCARB 1, MCARB 2 et SAO.
MCARB 1.1.1	4 5	Assigné immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée uniquement à des fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également des ressources disponibles.
AEPP/AST	126	
Total partiel	4 9	
Ressources autres que les ressources ordinaires du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	—	
Participation aux coûts de tierces parties	8 0	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds :	2 3	
FEM	2 0	
Fonds d'affectation spéciale de l'ASDI	300	
Total partiel	10 3	
Total général	15 2	

Abbreviations : AEPP : appui à l'élaboration de politiques et programmes; ASDI : agence suédoise d'aide au développement international; AST : appui aux services techniques; FEM : Fond pour l'environnement mondial; MCARB : montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO : services administratifs et opérationnels.

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.